

## Déviations 12/2026

Un aperçu des déviations du **16 mars 2026** au **22 mars 2026** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
16/03/2026	LUN	19/19	25/25R	0050-0600	Vent 230° 28kts max. Vent en altitude 240° 44kts. Le vent devient 260° 22kts et en altitude 280° 30kts.
18/03/2026	MER	25/19,25R	07L/07R	0542-0600	Vent 110° 6kts rafales 11kts en augmentation.
		25/25R	07L/07	0600-2300	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/19,25R	07/07	2300-0000	Vent 060° 4-7kts. Vent en altitude 100° 28kts.
19/03/2026	JEU	25/19,25R	07/07	0000-0600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/25R	07L/07	0600-1912	Vent 040° 4-6kts. Vent en altitude 120° 16kts en augmentation.
20/03/2026	VEN	25/25R	01/07	0855-2300	Vent 030° 5-8kts en augmentation. Vent en altitude 060° 10kts.
		25R/25R	01/07	2300-0000	Vent en altitude 060° 15kts.
21/03/2026	SAM	25R/25R	01/07	0000-0600	Vent en altitude 060° 15kts.
		25/25R	01/07	0600-1600	Vent en altitude 060° 15kts.
		25/19,25R	01/07	1600-2300	12kts de vent arrière pour les pistes du PRS.
		25L/25L	01/07	2300-0000	Conditions météorologiques à l'aéroport.
22/03/2026	DIM	25L/25L	01/07	0000-0555	Suite.
			25/25R	0555-0600	Procédure de moindre visibilité d'application. Ciel très nuageux à 200 pieds, visibilité temporairement réduite à 400m et ciel très nuageux à 100 pieds.
		25/19,25R	25/25R	0600-1005	Suite. La visibilité sur la piste est parfois inférieure à 550 mètres.
			01/07	1005-1600	Vent 040° 4-6kts en augmentation.
		25/25R	01/07	1600-1916	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		19/19	25/25R	2300-0000	Après consultation du service météorologique et sur base des données ACMET et MARS, les prévisions indiquent un vent dépassant les limites fixées pour l'application du PRS. Il existe également un risque que la procédure de moindre visibilité soit appliquée en fin de nuit.



**Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable**

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

**Deze inlichtingen worden u verstrekt onder alle voorbehoud**

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonder de schriftelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de Luchthaven Brussel-National.

